

Légende:

-  Arrêt de bus provisoirement déplacé
-  Benne à verre déplacée
-  Zones de déposes des ordures ménagères

**ETAPE 4 - Dans parcelles privées**  
(du 01.05 au 30.05)

Zone pour installation de chantier (du 15.02 au 30.05)

Accès piétons aux écoles



Etape 2, pas d'arrêt possible pour les véhicules devant l'école pour le transfert des élèves

**ETAPE 1 - Chemin de la Tour**  
(du 15.02 au 28.02)

**ETAPE 3 - Chemin du Milieu**  
(du 30.03 au 28.04)

**ETAPE 2 - Chemin du Milieu**  
(du 01.03 au 29.03)

Les zones de déposes des ordures ménagères seront provisoirement adaptées pour les étapes 2 et 3.

Les arrêts de bus seront provisoirement déplacés pour les étapes 2 et 3 et les travaux du carrefour. Voir site internet de CarPostal ([postauto.ch/fr](http://postauto.ch/fr)) et informations aux arrêts existants.

